

AR Prefecture

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département du LOT

Commune de LIVERNON

046-214601767-20231116-2023-11-82-DE
Reçu le 29/11/2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de LIVERNON,
Séance du 16 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice 12

Présents 09

Votants 11

Absents 03

Date de la convocation :

08 novembre 2023

Date d'affichage :

09 novembre 2023

OBJET :

Délibération N° 2023-11-82

Admission en non-valeur
Assainissement 2016

Acte rendu exécutoire après

Dépôt en Sous-Préfecture

Le 29/11/2023

Et publication ou notification

Du 30/11/2023

Monsieur Le Maire
Jacques COLDEFY



L'an deux mille vingt-trois le seize du mois de novembre à 18 h 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Jacques COLDEFY, Maire.

Présents : Belin Jérôme - Gallineau Sébastien – Grimal Béatrice- Martinez Dimitri- Mas Cédric - Mejecaze Jean-Paul - Mézy Amandine - Verbiguié Laurie.

Absents : Soulier Bruno a donné pouvoir à Mas Cédric- Serrau Martial a donné pouvoir à Martinez Dimitri - Bouyssou Vanessa absente du point 1 au point 7 de l'ordre du jour.

Secrétaire de séance : Mas Cédric.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la demande de mise en non-valeur du Service de Gestion Comptable de Figeac qui n'a pas pu recouvrer un titre de 140.80 € dû par Mme Francoual Blanche au titre de l'assainissement année 2016.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- accepte à l'unanimité la mise en non-valeur proposée ;
- charge Monsieur le Maire d'émettre un mandat de 140,80€ au compte 6541 et de signer tout document nécessaire à intervenir.

Fait et délibéré, les jours et an que dessus

Pour copie conforme

Le Maire
Jacques COLDEFY